

Insolents.es et Insoumis.es. Esquisses sur les droits en santé mentale : Projet d'art conscientisant. Une collaboration artistique unique entre Action Autonomie et le Musée des Beaux-Arts de Montréal

Pilar Barbal i Rodoreda et Denise M. Blais

Les enjeux de l'intervention sociale territoriale
Volume 26, numéro 1, Automne 2013

URI : id.erudit.org/iderudit/1024991ar

DOI : [10.7202/1024991ar](https://doi.org/10.7202/1024991ar)

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Université du Québec à Montréal

ISSN 0843-4468 (imprimé)
1703-9312 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Pilar Barbal i Rodoreda et Denise M. Blais "Insolents.es et Insoumis.es. Esquisses sur les droits en santé mentale : Projet d'art conscientisant. Une collaboration artistique unique entre Action Autonomie et le Musée des Beaux-Arts de Montréal."

Nouvelles pratiques sociales 261 (2013): 247–264. DOI : [10.7202/1024991ar](https://doi.org/10.7202/1024991ar)

Tous droits réservés © Université du Québec à Montréal, 2013

Résumé de l'article

Dans une perspective de défense des droits en santé mentale axée sur l'appropriation du pouvoir, Action Autonomie a mis sur pied un projet d'art conscientisant en collaboration avec le Musée des Beaux-Arts de Montréal. Il s'agit avant tout d'une réponse de l'organisme à ses membres et aux personnes qui ont fait des demandes d'aide et d'accompagnement. Ayant comme toile de fond le témoignage de 15 personnes ayant subi des mesures de contrôle – contention physique, chimique et isolement – dans le milieu psychiatrique montréalais, ce projet se déploie à travers un cycle de sept étapes ayant mené à la création d'une oeuvre collective sur chacun des cinq droits explorés : droit à la dignité, au respect, à la liberté, à la sécurité et au consentement libre et éclairé. Chacune de ces oeuvres est accompagnée de messages et réflexions livrés par les artistes sur chacun des droits. L'objectif de ce projet était de créer cette oeuvre collective itinérante comme outil de sensibilisation et de promotion des droits en santé mentale.

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne. [<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>]



Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche. www.erudit.org



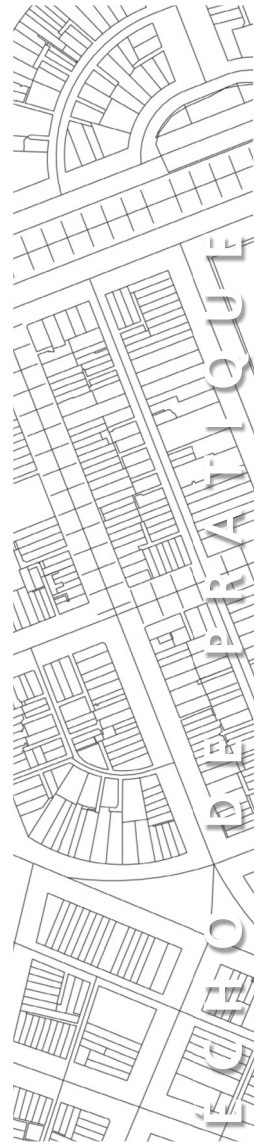
Insolents.es et Insoumis.es. Esquisses sur les droits en santé mentale.

*Projet d'art conscientisant.
Une collaboration artistique unique
entre Action Autonomie et le
Musée des Beaux-Arts de Montréal*

Pilar BARBAL I RODOREDA
Conseillère en défense des droits
et aux dossiers collectifs

Denise M. BLAIS
Artiste militante en défense des droits et
coanimatrice du projet

Dans une perspective de défense des droits en santé mentale axée sur l'appropriation du pouvoir, Action Autonomie a mis sur pied un projet d'art conscientisant en collaboration avec le Musée des Beaux-Arts de Montréal. Il s'agit avant tout d'une réponse de



l'organisme à ses membres et aux personnes qui ont fait des demandes d'aide et d'accompagnement. Ayant comme toile de fond le témoignage de 15 personnes ayant subi des mesures de contrôle – contention physique, chimique et isolement – dans le milieu psychiatrique montréalais, ce projet se déploie à travers un cycle de sept étapes ayant mené à la création d'une œuvre collective sur chacun des cinq droits explorés : droit à la dignité, au respect, à la liberté, à la sécurité et au consentement libre et éclairé. Chacune de ces œuvres est accompagnée de messages et réflexions livrés par les artistes sur chacun des droits. L'objectif de ce projet était de créer cette œuvre collective itinérante comme outil de sensibilisation et de promotion des droits en santé mentale.

Mots clés : défense des droits en santé mentale; appropriation du pouvoir; art conscientisant; action collective; outil de sensibilisation et de promotion des droits en santé mentale.

Action Autonomie, in collaboration with the Montreal Fine Arts Museum, set up a critical consciousness art project within a perspective of mental health rights advocacy centered on empowerment. This was, above all, the organisation's response to its members and to individuals that had requested aid and accompaniment. Drawing inspiration from the testimonials of 15 persons who experienced control measures – physical restraint, chemical restraint and seclusion – in the Montreal psychiatric system, this project exploits a cycle of seven steps that led to the creation of a collective art work based on each of the five rights that were explored: the right to dignity, respect, freedom, safety, and free informed consent. Each art work is accompanied by the artists' messages and reflections concerning each of these rights. The goal of this project was to create a travelling collective art work as a tool for raising awareness and for promoting mental health rights.

Keywords: mental health rights advocacy; empowerment; critical consciousness art; collective action; tool for raising awareness and for promoting mental health rights.

INTRODUCTION

Action Autonomie est un collectif montréalais voué depuis 20 ans à la défense des droits individuels et collectifs en santé mentale. Créé par des citoyens et citoyennes déterminés à défendre leurs droits, l'organisme actualise sa mission à travers quatre volets : *l'information sur les droits et recours, l'aide et l'accompagnement* afin que les personnes et les groupes de personnes puissent défendre leurs droits par eux-mêmes, *la sensibilisation et la formation* dans divers milieux et, le quatrième volet, *les représentations, les actions et les pressions* pour modifier certaines pratiques peu respectueuses des droits dans le but ultime de provoquer des changements systémiques.

Cet article présente le Projet d'art conscientisant réalisé par et pour des membres d'Action Autonomie. Fruit d'une collaboration artistique unique avec le Musée des Beaux-Arts de Montréal, cette initiative Action Autonomie désire mettre en valeur un principe qui lui tient à cœur : l'appropriation du pouvoir et de ses quatre composantes, choisir, décider, s'actualiser en plus d'exercer et défendre ses droits; ce principe s'appliquant autant individuellement que collectivement.

Ce projet est présenté en quatre parties distinctes. La première concerne l'origine du projet; la deuxième porte sur les principes qui animent le projet, les raisons du choix de l'art conscientisant et de notre partenaire, le Musée des Beaux-arts de Montréal, la troisième présente le processus de création de l'œuvre d'art collective portant sur les cinq droits explorés – la dignité, le respect, la liberté, la sécurité et le consentement libre et éclairé – et permet de visualiser l'image d'une création (le droit au respect) accompagnée de réflexions et de messages des artistes. Enfin, la quatrième partie fait état du témoignage de deux personnes qui ont joué un rôle important dans ce projet pour terminer avec les souhaits des artistes quant à un avenir fait de respect des personnes et de leurs droits.

UN PROJET À L'IMAGE DE NOS MEMBRES

Ce projet est né de la confluence de plusieurs éléments. Il s'agit avant tout d'une réponse de l'organisme à ses membres et aux personnes qui ont fait des demandes d'aide et d'accompagnement.

Un message percutant, un engagement à honorer

Dans le cadre du volet aide et accompagnement, une fois le lien de confiance établi avec nos conseillers et conseillères, des personnes nous confient que par le fait d'avoir subi des mesures de contrôle – contention physique,

chimique et isolement – lors de leur hospitalisation en psychiatrie, il y a des gestes que la mémoire ne peut pas effacer. Même si au départ le motif de la demande d'aide est tout autre, par exemple le droit au logement, leur vécu est bouleversant et les effets des mauvais traitements perdurent au fil du temps. C'est dans ce contexte qu'Action Autonomie a ouvert un espace de parole propice au partage de ces expériences dans une optique de défense de droits.

Le message livré par 15 personnes rencontrées est unanime et percutant : les effets du non-respect de la personne et de ses droits sont dévastateurs et ont un impact durable sur les diverses sphères de leur vie. Un seul but les anime, au-delà de la souffrance provoquée par ce souvenir souvent douloureux, que des luttes et des actions soient menées par Action Autonomie pour abolir les mesures de contrôle, et que si elles doivent être appliquées dans les situations exceptionnelles, elles le soient dans le respect de la personne et de ses droits.

Des artistes quittent l'ombre

En 2011, lors du 20^e anniversaire de l'organisme, Action Autonomie avait organisé des ateliers de création offrant aux membres la possibilité de s'impliquer dans des activités créatives, dont la peinture. Plus d'une trentaine de tableaux ont été produits, dont certains ont été utilisés dans le cadre d'activités de sensibilisation et de formation ou encore, comme page de garde de plusieurs documents (mémoires, recherches). La visualisation de ces œuvres n'a laissé personne indifférent et c'est ainsi que nous avons été témoins de ce potentiel comme outil de lutte contre la stigmatisation, les mythes, les préjugés et les stéréotypes. Toutefois, pour certains témoins, ces œuvres sont avant tout le reflet des qualités exceptionnelles de leurs auteurs.es, comme personnes, comme artistes.

Nos membres se prononcent : des luttes et des actions portant le sceau de l'appropriation du pouvoir

À l'automne 2012, Action Autonomie sollicitait ses membres via un sondage postal. Une démarche visant à nourrir le Conseil d'administration et l'équipe, afin que les actions et les luttes reflètent le mieux possible la volonté des membres en matière de respect et de défense des droits. C'est sans grande surprise que nous apprenions le désir des membres de s'impliquer, dans la mesure de leurs possibilités, dans des activités artistiques porteuses d'apprentissages nouveaux, d'exploration et de créativité comme moyens de promouvoir et de défendre les droits et de sensibiliser les divers milieux, et plus largement la société, à la réalité des personnes vivant avec

des problématiques en lien avec la santé mentale. Selon nos membres, cette sensibilisation devrait favoriser une vision citoyenne de chaque personne comme sujet ayant des droits et des responsabilités. L'aspect collectif se faisait présent dans leurs commentaires via la lutte à la pauvreté, la création de liens d'entraide et de solidarité ainsi que l'acceptation et le respect de chacun.e dans son unicité.

Les membres réclamaient aussi la poursuite des luttes et des actions contre les hospitalisations et les traitements forcés, contre la violence institutionnelle qui sévit encore dans certains services psychiatriques en dépit des améliorations et avancées accomplies, dont le manque d'écoute et d'accueil inconditionnel sont des exemples révélateurs, alors que la souffrance ne demande qu'à être accueillie avec empathie et respect.

L'APPROPRIATION DU POUVOIR DU POINT DE VUE DES PERSONNES UTILISATRICES DES SERVICES DE SANTÉ MENTALE AU CŒUR DU PROJET D'ART CONSCIENTISANT

L'appropriation du pouvoir¹ commence avec la parole, la parole dans son sens large. C'est prendre position dans des situations, c'est réagir et s'exprimer de différentes façons : d'instinct, par les gestes, par les mots, par un oui ou par un non... Quelle place est accordée à la parole individuelle ou collective des personnes utilisatrices des services en santé mentale? Quels espaces peuvent s'ouvrir pour l'accueillir?

S'il y a un élément incontournable à considérer sur les questions d'appropriation du pouvoir, c'est bien celui de la place de la parole des personnes utilisatrices et des conditions pour la soutenir; cette parole prise, mais aussi entendue et considérée à tous les niveaux.

Pour nous, l'appropriation du pouvoir dans son sens global est une démarche de citoyenneté, bien au-delà de l'utilisation de services ou de la prise de médication, c'est *un processus d'autodétermination expérimenté au fil d'un parcours de vie et pour lequel il n'y a pas de recette unique*. Nous avons choisi l'appropriation du pouvoir comme principe; le rétablissement (concept à la mode actuellement), quant à lui, oriente surtout l'intervention sur le plan individuel et le contrôle de symptômes.

L'appropriation du pouvoir comprend quatre éléments :

1. Choisir : avoir la possibilité d'exercer des choix libres et éclairés.

1. Paroles et parcours d'un pouvoir fou (2004). Guide pour une réflexion et un dialogue sur l'appropriation du pouvoir individuel et collectif des personnes utilisatrices de services en santé mentale, en ligne <<http://www.actionautonomie.qc.ca/?s=paroles+et+parcours>>.

2. Décider : participer activement aux décisions qui ont un impact sur sa vie.
3. S'actualiser : pouvoir actualiser son potentiel de développement personnel, professionnel et social.
4. Exercer ses droits : pouvoir connaître, comprendre, exercer et défendre ses droits.

L'appropriation du pouvoir un outil de changement collectif

Pour les personnes utilisatrices des services de santé mentale, ce principe ne doit pas être une simple promesse, mais servir à changer des pratiques qui nous enlèvent notre dignité, ne respectent pas la confidentialité, nous empêchent de choisir librement les ressources dont nous avons besoin et nous privent du droit de refuser les soins ou d'y consentir.

Deux conditions sont incontournables et indissociables de l'appropriation du pouvoir.

- Premièrement, la participation des personnes dans les décisions à tous les niveaux implique d'élargir les espaces démocratiques où leur parole et leur volonté devront être entendues et respectées; faire de l'appropriation du pouvoir une démarche réelle, avec un pouvoir tout aussi réel, en se dotant de moyens, d'outils, d'approches et de conditions qui assurent et favorisent cette participation.
- Ensuite, le renouvellement, le changement des pratiques en profondeur pour une véritable transformation des services signifie de mettre en place des conditions minimales : respect, libre choix réel, diversification et non pas uniformisation des services et des approches, changement des mentalités. La transformation des services doit se faire par un changement des pratiques, et non seulement par un déplacement de celles-ci.

L'art conscientisant : un choix émancipateur, créateur, un choix axé sur l'exercice de la citoyenneté

Partant de la confluence de ces éléments, Action Autonomie a mis sur pied ce projet d'art conscientisant convaincu que ce choix, largement appuyé par le conseil d'administration et par l'équipe, était une réponse appropriée à l'ensemble des demandes reçues.

La parole des personnes utilisatrices des services de santé mentale, souvent bâillonnée, minimisée, non écoutée, passée sous silence, était au cœur de notre démarche. La rendre possible, audible, écoutée, crédible dans l'espace public, autant d'éléments qui ont guidé notre choix. Et puis, il y a *la reconnaissance* : comment briser les préjugés, les mythes, les stéréotypes et les multiples barrières toujours présentes et forcer la reconnaissance par un projet où les personnes utilisatrices des services de santé mentale seraient maîtres d'œuvre, où leur apport significatif à la société serait mis en lumière? Et finalement, *l'exercice de la citoyenneté pleine et entière*, c'est-à-dire demeurer une citoyenne ou un citoyen investi dans sa collectivité, un membre actif de la communauté humaine puisque c'est à titre de citoyens que les participants² au projet réalisent une démarche collective et investissent un espace de création artistique destiné aux citoyens de la ville : le Musée des Beaux-Arts de Montréal.

L'ensemble de ces considérations nous a guidés vers l'art conscientisant comme démarche permettant d'actualiser les quatre composantes de l'appropriation du pouvoir et, simultanément, rendre possibles :

- La reconnaissance de soi et la reconnaissance sociale par le biais de la création artistique.
- La possibilité d'agir simultanément comme acteurs et comme témoins privilégiés des résultats obtenus au fil de l'action.
- La création d'un lieu de réappropriation de la parole, « de se dire autrement », de se donner la visibilité et la crédibilité.
- L'action collective sur des questions qui donnent un sens au vécu individuel et collectif favorisant une démarche émancipatrice.
- Le dépassement de soi par l'exercice de la rigueur et de toutes les compétences utiles à la création, afin d'atteindre un objectif fixé collectivement.
- L'intégration d'un nouveau milieu loin des carcans quotidiens où chaque personne existe à travers sa contribution essentielle au résultat final.
- L'incorporation de l'art dans la panoplie de nos moyens de revendication.

2. Les artistes participants : Andréa Adelman, Dianne Saint-Pierre, Denise M. Blais, Francine Larochelle, Francine Santerre Dupuis, Hélène Grandbois, Michelle Provost, Roger Boisvert, Sally Robb. La vidéaste et photographe : Marie-Hélène Panisset et la coanimatrice : Denise M. Blais.

- L'action dans une optique de promotion de la santé : plutôt que de choisir des activités en fonction d'éviter un dommage pour la santé, nous voulions favoriser l'apprentissage par le choix d'actions qui ont un sens par elles-mêmes, librement choisies (pas exclusivement en fonction des résultats). La possibilité de choisir ce qui est perçu comme bon pour soi procure un sentiment de bien-être, permet l'autonomie et la capacité d'autogestion.
- La réflexion dans l'action afin de transmettre un message visant le changement social.

Un partenariat unique avec le Musée des Beaux-Arts de Montréal

Nous avons été saisis par l'intérêt que notre requête a suscité auprès du département de l'éducation et de l'action culturelle du Musée des Beaux-Arts de Montréal. En même temps, nous avons pris conscience que la capacité d'adaptation et le respect mutuel seraient nécessaires pour la réalisation d'un projet que nous voulions collectif, non planifié et dont les participants deviendraient progressivement les maîtres d'œuvre.

Le but général

Sensibiliser nos familles, nos proches, les services sociaux et de santé mentale, les milieux d'enseignement et de travail, les divers professionnels et professionnelles, le milieu des arts et, plus largement, le public, à l'importance du respect des personnes vivant avec des problématiques en lien avec la santé mentale et de leurs droits par la création d'une œuvre d'art collective itinérante.

L'objectif spécifique

Créer, avec le soutien d'une personne-ressource du Musée des Beaux-Arts de Montréal, un outil collectif itinérant de sensibilisation et de revendication portant sur les droits.

Les retombées

Difficiles à mesurer à long terme, nous avons prévu au début du projet des retombées immédiates (en termes de fierté et de satisfaction quant au résultat), et à moyen et long termes concernant la visibilité et l'utilisation de l'outil dans le cadre de diverses activités (ex. : forums, formations, rencontres).

La visibilité du projet

Partie intégrante de notre projet comme stratégie de sensibilisation publique, sa visibilité était une facette importante de notre partenariat avec le Musée. Ainsi, outre le vernissage de l'œuvre collective, nous avons proposé la possibilité de rendre disponibles au public quelques tableaux effectués dans le cadre du 20^e anniversaire d'Action Autonomie, œuvres qui ont été, comme expliqué ci-devant, à l'origine de ce projet.

LE PROCESSUS DE CRÉATION DE L'ŒUVRE D'ART COLLECTIVE

Les limites de ce document rendent impossible la présentation détaillée du processus ayant mené à la création de l'œuvre d'art collective itinérante autant en ce qui a trait à la dynamique du groupe qu'au processus créatif. Les rubriques suivantes présentent une synthèse de ce processus, tout comme les personnes qui en ont été les actrices.

Au cœur de l'action : les acteurs et les actrices

Au total, 12 personnes ont participé à ce projet.

Des artistes et une photographe-vidéaste

Dix membres d'Action Autonomie, un homme et neuf femmes, dont une photographe-vidéaste, se sont impliqués à titre d'artistes. Chaque séance a fait l'objet d'enregistrements audio, photographiques et vidéo par notre photographe-vidéaste, un formulaire de consentement ayant été signé par tous les participants au projet.

Une animatrice en arts

L'animatrice en arts du Musée des Beaux-Arts de Montréal, partenaire essentielle à la réalisation du projet.

Deux coanimatrices

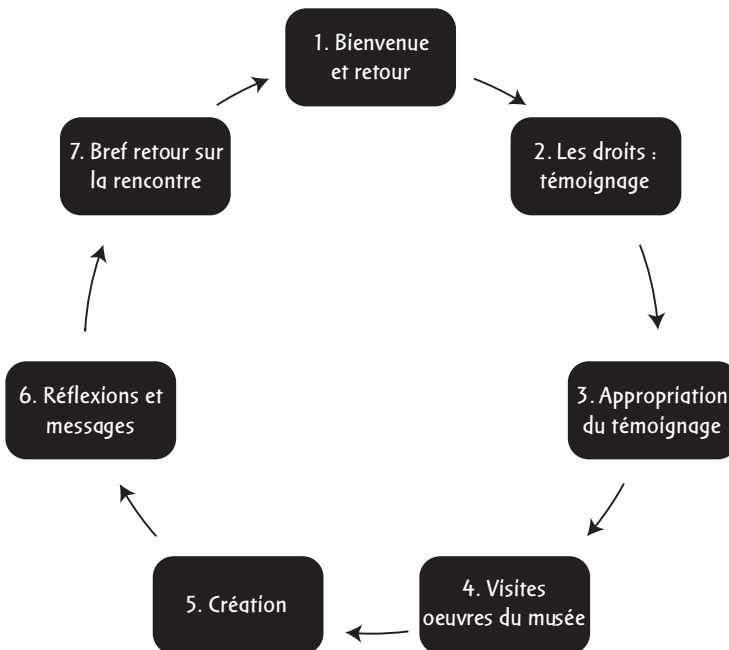
Action Autonomie favorise l'implication de ses membres dans toutes ses activités. Ainsi, la travailleuse de l'organisme, une conseillère en défense des droits et aux dossiers collectifs, aussi conceptrice et gestionnaire de ce projet, a pu compter depuis le début sur la précieuse collaboration d'une des artistes pour la co-animation. Les défis de ce rôle sont décrits dans une

section ultérieure. Son bilinguisme a été un atout pour accéder à l'expression de quelques membres, qui parfois se sont exprimés spontanément en anglais ou encore, pour faciliter la compréhension de questions complexes. Ce choix, aussi exigeant fût-il, s'est avéré un succès et a été grandement apprécié par le groupe.

Le processus de création

Les six séances bihebdomadaires planifiées au début se sont rapidement avérées insuffisantes pour l'atteinte de l'objectif. Même si les rencontres sont devenues hebdomadaires pour un total de huit rencontres, le manque de temps a été une des contraintes majeures de ce projet. Aux séances de création se sont ajoutées plusieurs rencontres visant à planifier les diverses activités du projet et finalement le vernissage qui a eu lieu au Musée des Beaux-Arts le 26 septembre.

Chaque séance de création d'une durée de trois heures comportait sept composantes, illustrées par ce diagramme.



Les droits explorés à partir d'un témoignage

Cinq propos entendus dans le cadre du partage d'expériences des 15 personnes ayant subi des mesures de contrôle (contention, contention chimique et isolement) ont été retenus en fonction de cinq droits explorés : *droit à la dignité, au respect, à la liberté, à la sécurité et au consentement libre et éclairé*. La première séance a été consacrée au concept « collectif » afin de favoriser l'appropriation par les participants de son sens et, par la suite, de pouvoir créer collectivement.

Le témoignage, écrit sur une feuille d'une couleur distincte pour chaque droit, était accompagné de deux questions invitant à son appropriation. La teneur de certains témoignages a rendu parfois nécessaires de courtes périodes de partage afin de collectiviser les réactions et les sentiments suscités.

La visite des œuvres appartenant aux diverses collections du Musée et aux expositions temporaires

Guidée par sa profonde connaissance des collections du Musée des Beaux-Arts et faisant preuve d'un grand souci de répondre à l'objectif du projet, l'animatrice en arts du Musée a su choisir soigneusement des œuvres extrêmement pertinentes en regard du droit exploré. Ses commentaires à teneur historique, artistique et sociétale ont nourri la créativité des artistes. Malheureusement, le cadre de ce document rend impossible de rendre compte de l'excellence de la prestation de cette personne-ressource. Des œuvres — impossible de toutes les nommer — appartenant à plusieurs collections du Musée, tout comme à deux expositions temporaires, ont été visitées. Les collections : Art contemporain international, Arts décoratifs et design et Art québécois et canadien. Deux expositions temporaires ont été aussi visitées : « Pérou : Royaumes du soleil et de la lune » et « Dale Chihuly. Un univers à couper le souffle ».

La création de l'œuvre collective

Plusieurs médiums ont été explorés et progressivement, les artistes ont évolué de la création individuelle à la création en petit groupe, puis vers la création collective. Cette dernière comprend plusieurs défis : bien communiquer l'idée, s'affirmer tout en laissant de l'espace aux autres, accepter la critique, accepter que chaque idée individuelle devienne l'idée du groupe, accepter de choisir en regard de l'objectif, quitte à laisser la création, au moins momentanément, et la reprendre plus tard.

Vers la mi-parcours, une longue période de temps a été dédiée à déterminer les caractéristiques de l'œuvre collective comme outil de sensibilisation et de formation. Le premier critère, incontournable, était la possibilité de la déplacer, d'en faire « un outil itinérant », en tenant compte des rigueurs de la température et du fait que les déplacements s'effectuent en transport en commun.

Par la suite, les éléments de support pour le contenu, ainsi que le contenu lui-même, ont été précisés. Les symboles en lien avec les pratiques psychiatriques ont été identifiés comme nécessaires à l'atteinte de l'objectif de sensibilisation et de formation.

Qualités de l'œuvre collective comme outil de sensibilisation et de formation

- Permet l'interaction avec les participants.es
- Est adaptable aux groupes de divers âges
- Comporte des éléments symboliques, en lien avec les pratiques psychiatriques
- Permet la création d'un décor : éléments pouvant être agencés
- Est attrayant (sollicite les sens)
- Est provocateur
- Suscite l'humour

Parallèlement à la qualité de l'outil, la qualité de la personne-ressource pour son utilisation « formatrice, animatrice » a rapidement fait consensus entre les artistes. Pour comprendre leurs propos, notons qu'un des volets du travail d'Action Autonomie est la sensibilisation et la formation dans divers milieux. Depuis ses débuts, l'organisme favorise que ses membres participent à différents niveaux de ses activités, dont la co-formation sur différents sujets. Plusieurs artistes ont exercé ce rôle, accompagnant un employé dans le cadre des formations offertes régulièrement par l'organisme.

Ainsi, il était essentiel qu'ils et elles-mêmes soient impliqués dans ce rôle afin de partager leur expertise à partir du savoir expérimentiel et de valoriser le vécu comme source de plusieurs compétences. De plus, le consensus s'est fait aussi rapidement sur les qualités de toute personne — employé.e

ou militant.e — d'Action Autonomie ayant à assurer la sensibilisation et la formation sur les droits à l'aide de cette œuvre : elle devait faire preuve de savoirs divers en lien avec les droits et la santé mentale.

Les réflexions et le message des artistes

Après la période de création, le moment de livrer la réflexion critique et le message collectif était particulièrement important. Chaque création est accompagnée de la rubrique « Nos réflexions et notre message ». Animé par l'artiste assurant le rôle de coanimatrice, le groupe, habité par le souci de lancer un message clair a eu à cœur, au fil des séances, d'examiner chacun des droits s'inspirant à la fois du témoignage, de la visite des œuvres du musée et de leur propre création artistique. Par la suite, l'écoute de l'enregistrement audio et le contenu des notes prises le plus précisément possible lors de chaque séance ont permis la rédaction du texte qui a été validé par un comité de lecture composé de deux artistes, dont la coanimatrice.

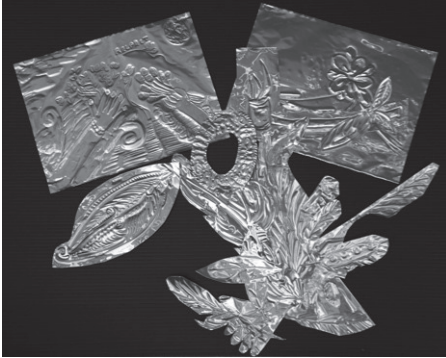
Les réflexions et les messages des artistes portent un regard sur de nombreux enjeux entourant la santé mentale : la stigmatisation, les préjugés, la marginalisation toujours présents dans leurs vies, la place réservée à la souffrance humaine dans notre société, la vision médicale et biologisante de la santé mentale — largement prédominante — axée sur le diagnostic psychiatrique et proposant la prise de médicaments comme seule réponse, l'impact des déterminants de la santé (la pauvreté, la marginalisation, l'exclusion, le manque de logements) sur la santé mentale, les mesures de contrôle toujours utilisées en dépit des balises législatives qui encadrent leur utilisation, l'internement forcé et de nombreuses situations d'abus encore présentes. Du même souffle, les artistes plaident pour un plus grand développement des alternatives en santé mentale : des ressources alternatives nombreuses dans la communauté, des approches alternatives pour améliorer leur bien-être, l'accessibilité et la continuité de soins axés sur une vision globale de la personne où sa parole et son expérience sont prises systématiquement en considération, où le respect des personnes et de leurs droits se situe au cœur de toute action. L'écoute, accueil inconditionnel de la souffrance, et l'accompagnement par des intervenants formés, capables de désamorcer les crises, capables de leur apporter l'espoir et la confiance.

Pour illustrer ces propos, nous présentons le droit au respect accompagné des réflexions et des messages des artistes.

Témoignage

« Pourquoi une personne asthmatique ou cardiaque a le respect? Ils-elles oublient qui on était avant de la maladie mentale, de l'itinérance. La maladie mentale est due aux mauvais traitements : on se fait battre dans l'enfance et il y a encore de mauvais traitements dans les hôpitaux ».

Droit au respect



Métal repoussé 45cm haut x 65cm large

Nos réflexions et notre message

Au cœur de tous les droits, le respect est la reconnaissance de chaque personne dans son unicité. Le respect signifie le refus d'enfermer, de catégoriser, de stigmatiser, de discriminer la personne en fonction de son état mental, de son histoire clinique, de son diagnostic médical.

Dans le parcours des personnes vivant avec des problématiques en lien avec la santé mentale, plusieurs ont été marquées par le manque de respect d'un système de santé mentale axé sur une approche biomédicale. Incapable d'apporter une réponse à notre recherche de mieux-être, ce système tente de nous normaliser, pointant et accentuant nos déficiences, voulant nous changer via la médication, parfois forcée, faisant fi de l'être unique que nous sommes, de notre humanité, de nos besoins et de notre parole.

La discrimination enracinée dans ce système normalisateur peut aller jusqu'à nous priver de soins physiques pour des problématiques importantes occultées par le diagnostic psychiatrique. L'absence d'une vision globale de la santé laisse peu de place à l'expression de sentiments et réagit à notre colère avec la violence systémique (des menaces ou l'application de mesures de contention physique ou chimique) alors que nous aurions besoin d'un accueil fait de reconnaissance, de communication, d'ouverture et d'acceptation plutôt

que de mépris. À titre de citoyens et de citoyennes, nous avons droit au respect, c'est un droit fondamental pour lequel nous ne devrions pas nous battre constamment.

Réaffirmant notre détermination pour l'appropriation du pouvoir, nous faisons le pari que le respect de nous-mêmes nous procure la détermination et la conviction pour nous impliquer dans des projets comme celui-ci. Ce sont des projets qui forcent la reconnaissance de notre apport en tant que citoyen et mettent de l'avant nos propres réponses, autant individuelles que collectives.

DES RÔLES PARTICULIERS ET DEUX TÉMOIGNAGES

Deux participantes ont joué des rôles particuliers dans la réalisation du projet : la coanimatrice et la photographe-vidéaste. Nous avons demandé à chacune de partager ses réflexions sur les défis d'exercer ces rôles dans une optique de défense de droits.

Vidéaste et photographe – Photographier et filmer dans une perspective de défense de droits : quels défis?

Filmer dans une perspective de défense/respect des droits, c'est d'abord, avant tout, et de façon sans cesse renouvelée, s'abandonner à la volonté de ces personnes que l'on filme et au rythme de la réalité qui se déroule sous nos yeux, sans chercher à posséder, ni même à comprendre quoi que ce soit. C'est renoncer à l'impératif de performance et de résultat.

Filmer dans une perspective de défense/respect des droits, c'est espérer, en lâchant prise réellement, être capable d'ordonner tout ça plus tard en montage pour faire une synthèse, sans prétention autre que celle de chercher à rendre la réalité de la manière la plus respectueuse possible. Sans artifice, sans sensationnalisme, dignement. En toute honnêteté. Rendre compte de l'expérience.

Filmer dans une perspective de défense/respect des droits, c'est adopter d'abord et avant tout une position humble face à la réalité de ce qui se passe devant nous. Accepter de ne pas jouer à Dieu en refaisant le monde devant soi pour qu'il puisse devenir, à travers notre biais, tel qu'on voudrait qu'il soit.

Filmer dans une perspective de défense/respect des droits, c'est se mettre au service de cette réalité et accepter de simplement en être le témoin discret et imparfait. Impuissant.

Filmer dans une perspective de défense/respect des droits, c'est se résoudre au fait qu'on n'est qu'une courroie de transmission, un médium, qu'il faut se taire et prêter nos yeux et nos oreilles avec attention pour permettre à ceux et celles qui n'avaient pas la chance d'être là avec nous, sur place, de vivre l'expérience par procuration.

En même temps, c'est être conscient chaque seconde du pouvoir aussi immense que trompeur des outils qu'on manie. C'est donc faire appel à tout son savoir-faire pour placer la caméra et le micro de manière à redonner à l'Autre son unicité, en gardant en tête que cette dernière sera malgré tout forcément tronquée. C'est donc, de manière logique et non négociable, obtenir le consentement de l'Autre avant de diffuser quoi que ce soit.

Filmer dans une perspective de défense/respect des droits, c'est se préparer à apprendre quelque chose qu'on ne savait pas avant.

Filmer dans une perspective de défense/respect des droits, c'est accepter l'être humain que l'on a devant soi et celui que l'on est en retour. C'est tenter l'expérience du dialogue avec son sujet, afin de ne jamais le réduire à l'état d'objet. C'est donc, pourquoi pas? Et cela, quand on y réfléchit, s'impose; tenter l'expérience sensationnelle de lui prêter ses outils, sans pression autre que celle d'expérimenter avec l'idée d'inverser le rapport de force, de renverser le regard.

Coanimatrice — Coanimer dans une optique de défense de droits : quels défis?

La création et le renforcement d'un lien de confiance entre tous et chacun, et avec le groupe, constituent le cœur de ce rôle. L'appartenance à Action Autonomie comme lieu de partage et de solidarité est un point de départ commun, mais nous n'avons jamais expérimenté auparavant, ensemble, le travail d'équipe qui mènera à une œuvre collective.

Ainsi, coanimer dans une optique de défense des droits demande d'être présent autant pour le groupe « collectif » que pour chaque participant.e veillant à combler les écarts d'expérience et de pouvoir, source d'inégalité, d'iniquité, et de maintenir le cap sur la défense de droits, conformément à l'objectif que nous nous sommes fixé collectivement.

Nous connaissons d'avance l'objectif et le parcours, ils sont très clairs; mais au fur et à mesure que le projet avance et que le groupe se situe au cœur de l'action, il y a la découverte, la nécessité d'inventer, de chercher des repères

pour que l'œuvre et les réflexions soient et demeurent collectives tout au long du projet. Comme coanimatrice, mon action est de rendre disponible un soutien attentif, encadreur, dans ce chemin clair, mais pas parcouru d'avance.

Très exigeant, ce rôle m'offre une occasion renouvelée de poursuivre mon engagement, j'entrevois déjà l'émergence de quelque chose de fort intéressant. Pour moi, cette expérience de coanimation se situe en continuité de mon engagement comme militante dans divers milieux – groupes de femmes, lesbiennes – envers la défense de droits, non pas comme finalité, mais comme un moyen, au sein d'un projet plus large de libération face aux diverses et multiples oppressions, pour bâtir des résistances aussi individuelles que collectives.

ÉPILOGUE

À ce stade, où les cinq images sur chacun des droits et les textes qui les accompagnent parlent d'eux-mêmes, il y a peu à ajouter, au risque d'être superflu.

Le message livré par les artistes est clair et nous donne des pistes d'action et d'engagement autant individuelles que collectives en faveur du respect des personnes ayant à composer avec la santé mentale et le respect de leurs droits. Du même souffle, les artistes reconnaissent ceux et celles qui sont à pied d'œuvre, dans tous les milieux, solidaires avec leurs luttes et revendications.

À l'image du funambule (le logo d'Action Autonomie), les artistes, en relevant le défi d'honorer un engagement, ont exprimé sans relâche tout au long de ce projet de création le besoin pressant d'un changement. Peu importe que la corde soit de fer, de soie, d'acier ou encore fragile comme la toile d'araignée, les artistes, tels que des équilibristes, continuent à regarder un horizon qu'elles et qu'ils souhaitent meilleur, en espérant que leur œuvre puisse y contribuer.

Toutefois, conscients.es du travail qui reste à faire pour rendre cette œuvre artistique utilisable au quotidien, les artistes sont déjà à imaginer, entre autres, un guide pour son utilisation, à la compléter, à l'enrichir de nouvelles créations, peut-être. Rien ne semble impossible alors que les talents et la détermination collective sont présents et que ce projet est déjà porteur d'une grande richesse et d'une expérience collective que la beauté de la création laisse transparaître.

En cours également, l'évaluation du projet et de ses retombées individuelles et collectives, ayant comme toile de fond la volonté de saisir la portée de cette expérience pour l'organisme. Plus largement, que cette expérience puisse contribuer à ce qu'un jour nos enfants, nos petits-enfants, nos neveux

et nièces, pour que les jeunes et la société en général, puissent expérimenter la dignité, le respect, la liberté, la dignité, la sécurité, le consentement libre et éclairé, et le respect de l'ensemble de leurs droits indissociables.

À nos concitoyens et concitoyennes qui ont subi des mesures de contrôle : contention physique, chimique et isolement dans le milieu psychiatrique. Puisse leur souffrance trouver reconnaissance et réparation dans nos luttes et nos actions.